le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VII. MANITOBA. No. 7.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | SAINT BONIFACE, JEUDI, 12 JUILLET, 1877.



Reclamations Contradictoires sur les terres d'Occupants.

— (oo) —

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les seances de la Cour de Comté de Provencher, le 3ème jour de juillet prochain, à dix heures de l'avant midi, pour entendre telles réclamations que les parties pourront désirer de faire regler et qui ont été renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Intérieur. La liste de ces réclamations est ci-annexée.

Avant d'entendre aucune réclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comté et du Registrateur du Comté en conformite de la 38 Victoria chapitre 52, 8ème clause. Les parties réclamant devront aussi attester sous serment ou par déclaration solennelle la justice de leur réclamation et faire notifier tout autre réclamation contradictoire de leurs réclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry, 27 Mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire.

— : oo : —

LISTE DES RECLAMATIONS.

PROVENCHER.

NOM DU RÉCLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE. Paroisse Lot No.	No. dans le Régistre de la Cie. de la B. d'Hudson.	Superficie en acres.	REMARQUES.
RÉCLAMATIONS DANS LA PAROISSE DE STE. AGATHE.				
David Godon	23	....	116	Réclamée aussi par Ant. Colin.
Albert J. Fawcett	41	....	103 03 106	Réclamée aussi par Angelique Gosselin.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE STE. ANNE.				
Auguste Harrison	68	....	201	Réclamée aussi par John H. McTavish et Daniel Carrière.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. NORBERT.				
Geneviève G. Stanley	51	....	106 40	Réclamée aussi par Jérémie Cardinal et André Parisien
Cyrille Marchand	52	....	246 20	Partie de ce lot est réclamée par G. Zaste.
Louis Morand	79		94 50	Réclamée aussi p. J. Montreuil.
W. J. Watson	104 et 105	384 353 et partie de 352	94 50 97 80	" " V. Beaupré.
Joseph Lecomte	117	parties de 351 et 352 338	74 40	Partie de ce lot est réclamée par P. Sutherland.
Bonaventure Parisien	213	....	106 80	Réclamée aussi par A. G. B. Bannatyne.
André Parisien	219	....	97 50	Réclamée aussi par Angelique Fontaine.
Baptiste Charette	220	....	92	Réclamée aussi par Gonzague Zaste.

RECLAMATION EN DEHORS DES ETABLISSEMENTS.

	Section.	Township	Rang.	
George Parker	20 et 29	8	1 Est.	Réclamée aussi p. John Parker.



AVIS.

Tous les comptes contre le gouvernement de Manitoba devront à l'avenir être envoyés ou remis directement à l'Auditeur.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur de la Province.

7 mars 1877, 6f.



LE "METIS."

Jeudi, 12 Juillet, 1877.

LES TRAITEURS.

Le nombre des hivernants qui apportent à Winnipeg le produit de leur traite de l'hiver diminue d'année en année. On constate que la quantité de pelleteries apportées cet été est comparativement minime. Les traiteurs prennent le chemin de Benton, Montana, où ils vont vendre leurs fourrures plus cher qu'ici, disent-ils, et où ils achètent leurs marchandises. C'est un fait extrêmement regrettable, et qui ne peut manquer de faire un tort considérable au commerce de notre capitale, et de la province en général.

Jusqu'à ces dernières années, Winnipeg était l'entrepot où s'approvisionnait tout le Nord-Ouest. Pendant les mois de juin, juillet et août, il se faisait plus d'affaires que dans le reste de l'année. Les traiteurs échangeaient leurs pelleteries contre les marchandises des commerçants ; ceux-ci, expédiant les fourrures sur les marchés canadiens, américains ou même européens, faisaient d'énormes profits, et en rapportaient les produits, en marchandises et en argent dans la province. C'était le négoce, c'était la circulation de l'argent, c'était la richesse.

Nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement aujourd'hui Si les commerçants américains de Benton paient pour les pelleteries un certain prix qui permet aux traiteurs de faire un profit raisonnable, comment se fait-il que les commerçants de Manitoba ne pourraient pas payer aussi cher ?

Nous sommes plus prêts des marchés de l'Est ; nos moyens de transport et de communication sont plus faciles. Nous devrions donc payer les fourrures aussi cher, sinon plus cher, qu'à Benton. Un dernier quelques traiteurs se sont plaints d'être maltraités par leurs créanciers d'ici ? Serait-ce cette raison un peu futile qui détourne de notre province le commerce qui devrait naturellement y venir ? Ce sont-là des questions que les commerçants sérieux devraient étudier.

Nous devrions avoir une chambre de commerce composée d'hommes qui auraient à cœur l'intérêt bien entendu de la province. Dans cette chambre seraient discutées et traitées à fonds les questions de ce genre, et il devrait en résulter un esprit d'entente, un courant d'idées saines qui influeraient sur notre monde commercial et auraient pour but et pour résultat la prospérité de la Province.

Nous savons que l'idée de former une Chambre de Commerce a été émise avant aujourd'hui. Espérons que le projet se réalisera.

Quant aux traiteurs, il est un fait à constater : c'est que la crise commerciale qui sévit depuis quelques années dans toute l'Amérique, comme dans la plupart des pays Européens, a eu son funeste effet sur eux. Le prix des pelleteries qui était élevé il y a deux ans et est tombé l'an dernier, en a ruiné un grand nombre, et les a laissés avec de fortes dettes. Ayant vendu les robes de buffalo $6, $7. et jusqu'à $8. en 1875, ils ont acheté l'hiver suivant en prévision de ces prix-là. Ensuite quand l'été dernier, ils ont été obligés de vendre pour $3.50 et $3., ils se sont trouvés avec un déficit sérieux.

La plupart ont ici des dettes considérables : c'est peut-être la crainte de ne pouvoir faire face à leurs obligations qui en a décidé plusieurs à aller sur un autre marché.

Espérons que la crise commerciale cessera, que les pelleteries reprendront leurs prix, et que nous verrons encore nos bons vieux traiteurs venir planter leurs tentes derrière Winnipeg, et former-là comme autrefois, une ville mouvante de toile, pleine d'animation et de vie.

LA COUPE DU FOIN.

Le temps des foins va bientôt arriver. Tout le monde se rappelle un ancien règlement du Conseil d'Assiniboia qui défendait de couper du foin sur les terres publiques avant le 20 ou le 25 juillet. Ce règlement a été respecté ces années passées, et a même été promulgué relativement aux terres de la Puissance par les agents du Gouvernement Fédéral. L'an dernier, il a été abandonné ou virtuellement révoqué. C'est-à-dire que rien n'a été fait pour le mettre à exécution, et les agents du Gouvernement de la Puissance ont déclaré que, n'ayant aucune instruction à ce sujet, ils ne croyaient pas devoir intervenir.

On sait qu'un bon nombre de cultivateurs, voulant attendre le temps réglementaire, ont été victimes de leur respect pour ce qu'ils regardaient comme la loi et la coutume. Lorsqu'ils sont allés pour commencer à faucher, ils ont trouvé leurs anciennes places à foin envahies par de nouveau colons mieux informés, et la plus grande partie du foin déjà coupée. Ils se sont plaints et avec raison de n'avoir pas été avertis publiquement par les autorités du changement qui avait eu lieu.

Cette année, nous ignorons s'il sera publié par les autorités aucun avertissement ou règlement à ce sujet, mais jusqu'à avis contraire, nous avons lieu de croire qu'il n'en sera rien fait, et qu'il n'y a pas de temps fixé pour commencer les foins.

Un commencement d'Ouragan.

Un coup de vent d'une violence extrême a passé par Winnipeg et St. Boniface samedi après-midi. Il est arrivé comme une bombe et a duré au plus 12 à 15 minutes. Un bon nombre de personnes ont été surprises par cette tempête en miniature, et la plupart des fenêtres qui se trouvaient ouvertes sont restées veuves de plusieurs vitres. Beaucoup de cheminées ont été renversées, entre autres deux sur l'Hôtel de Ville de Winnipeg.

Une maison d'école en construction a été reculée de huit pouces.

Une tente dans la prairie, en arrière de la ville, et dans laquelle se trouvaient une femme et un enfant, a pris la clef des champs avec l'enfant qui se trouvait enroulé dans la toile. Le père de l'enfant qui heureusement revenait de la ville a pu arrêter la tente à une centaine de verges de l'endroit où elle était auparavant dressée.

Un M. Basset qui revenait de Kildonan s'est fait jeter à bas de sa voiture qui a été renversée.

A Ste. Anne et autres endroits, il est tombé beaucoup de grèle. Cependant nous n'avons a enrégistrer ni perte de vie, ni dommages sérieux à la propriété.

LES REGATTES.

Une partie de la population de Winnipeg et de St. Boniface s'était transportée samedi après midi sur la pointe formée par le confluent de la Rivière Assiniboine et de la Rivière Rouge, pour être témoins des premières régattes organisées dans la Province. Ces regattes étaient sous le patronage de Madame Morris.

Il y eut trois courses de chaloupe et une course de canot.

La première course de chaloupe avec une paire de rames a été gagnée par la chaloupe de M. C. W. Radiger, "Dolly," avec M W. McMillan pour rameur. La course était contestée par M. W. Becher, avec sa propre chaloupe "Arrow."

La seconde course, avec deux paires de rames, contestées par la chaloupe du Col. Smith et celle de Radiger a été gagnée par la première.

La troisième était une course de canot avec deux avirons ; elle a été gagnée par MM. Christie et McDonald contre MM. Rowan et Jarvis.

La quatrième course entre la chaloupe de C. W. Radiger montée par MM. Powell et McMillan, et celle de M. Christie montée par MM. Mitchel et Aylmer a été gagnée par les premiers.

Il devait y avoir aussi une course à la voile, mais l'apparence d'un orage qui approchait l'a empêchée.

GUERRE D'ORIENT.

La guerre se continue avec un acharnement qui ne se ralentit pas. Les Russes gagnent du terrain, mais les Turcs font une défense très vigoureuse et ont forcé leurs agresseurs à lever le siège de certaines villes. Cependant les Russes ont traversé le Danube et s'avançent, tout en subissant des échecs, vers Constantinople. Ils déclarent ne vouloir occuper cette ville que momentanément pour forcer les Turcs à donner des assurances sérieuses de ne plus molester les chrétiens. L'Angleterre soupçonne aux Russes d'autres intentions, et fait des efforts de diplomatie pour ce qu'on est convenu d'appeler l'équilibre européen. La France reste sagement dans la neutralité. Certaines provinces de l'empire Ottoman se sont révoltées et font cause commune avec les Russes.

Il est probable que les Russes finiront par réussir, si d'autres puissances ne viennent au secours de la Turquie. Mais on est étonné de voir qu'ils n'avançent pas plus rapidement, et d'apprendre les échecs qu'ils subissent.

Nouvelles Canadiennes.

Une lettre de Rome annonce que M. Chs. Vallée, ex sergent aux Zouves Pontificaux, vient d'être nommé chevalier de l'ordre St. Grégoire le Grand.

—

Le dernier numéro du *Citizen* d'Outaouais contient en gravure la bâtisse de l'institut Canadien Français de cette ville, avec une esquisse historique de cette institution et la production in extenso du magnifique discours prononcé l'autre jour par le président de l'Institut, M. Joseph Tassé, à l'occasion d'une soirée donnée pour venir en aide au comité de contruction. C'est un superbe édifice en pierre de taille qui fait honneur aux Canadiens-Français de la capitale du Canada. Il renferme 14 appartements spacieux dont la principal, la grande salle, peut contenir mille personnes.

—

EXPOSITION DE PARIS.—Notre luthier canadien, M. Pierre Martel, de L'Assomption, a fait pour l'exposition de Paris, deux violons qui sont, parait il, d'une grande beauté.

M Martel est, sans contredit, le premier luthier de notre pays ; quoique très-âgé, il a pu signer de sa propre main, ces deux instruments qui feront sans aucun doute, honneur au Canada.

Il y a trente ans, que notre artiste travaille à cette spécialité ; plusieurs de ses instruments jouissent d'une excellente réputation dans le monde artistique ; on en compte un très grand nombre en Canada, aux Etats-Unis et en Europe.

C'est son petit fils, M. Oscar Martel qui le présentera à l'Exposition de Paris.

—

Le *Nouveau Monde* dit que M. Biggar, député de la province d'Ontario à la Chambre des Communes, s'est converti récemment du protestantisme au catholicisme. Se trouvant le 3 juin, à Leeds, présent à une assemblée des catholiques qui célébrait le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX, il prononça un discours qui fut très applaudi et dans lequel il dit entre autres choses :

"Bien que je ne sois pas jeune d'âge, je suis jeune catholique. Mon expérience, recueillie des sermons, des discours et des écrits des protestants m'a appris que le protestantisme vit pour une grande partie de la haine anti-catholique. Il croit fermement que la foi catholique deviendra encore la foi de toute la chrétienté. Les persécutions dirigées contre les catholiques ne font que propager davantage le catholicisme.

—

La malle d'Australie apporte de bonnes nouvelles de l'exposition qui s'est ouverte le 10 avril, à Sydney, capitale de la Nouvelle Galles du Sud. On sait qu'une bonne partie des produits canadiens exposés au centenaire de Philadelphie, ont été expédiés dans cette région et ils ont également figuré avec honneur à l'exhibition australienne. Parmi les articles pour lesquels nos fabricants y ont obtenu des prix ou des mentions honorables, il y a des chaussures, des effets de confections, des tissus de coton, des tweeds, des coffres du sureté, des poêles, des haches, des clous, des carosses et autres véhicules à ressorts, des meubles de ménage, des machines à coudre, des outils de toutes sortes, et une grande variété d'inventions utiles.

—

Le *New York Herald* revenant sur les discours prononcés mardi de la semaine dernière au Manhattan Club, relève une assertion de M. Tilden, qui a dit : "C'est la première fois dans l'histoire d'Amérique qu'on a pu dire que le gouvernement de ce grand pays avait été livré par fraude à une certaine coterie d'hommes."—Non, dit le *New-York Herald*, ce n'est pas la première fois ; c'est la troisième. Après l'élection de 1844, la presse whig fut unanime à déclarer que la défaite de Clay était l'effet de la fraude, M. Greeley, entre autres, prouva, à grand renfort de citations et de statistiques, que "des fraudes systématiques, énormes, atroces avaient été commises dans l'élection, et que c'est grâce à ces fraudes que James K. Polk a été choisit président." M. Colton, le principal biographe de Clay, constate que les votes des Etats de New York, de Pennsylvanie, de Georgie et de Lousiane, qui avaient été comptés pour Polk, appartenaient en réalité à son concurrant et auraient dû assurer son élection.

L'autre cas et l'élection de 1825, qui donna la présidence à John Quincy Adams, quoique, suivant les démocrates, le général Jackson fût le candidat victorieux.

—

On lit dans la *Gazette de Sorel:*

Il se fait de ce temps-ci dans la bonne province d'Ontario, notre voisine, l'instruction d'une contestation d'élection, celle de Lincoln, où M. Neelon, le condidat battu, est le pétitionnaire contre M. Rykert, l'heureux élu ; le premier est un conservateur et l'autre un libéral. Jusqu'ici, on a mis au jour, devant les juges présidant l'instruction, des faits extrêmement scandaleux, qui portent à croire que la vénalité en élections est autant à la mode par là que par ici. Un des faits qui est sorti de l'investigation, est qu'un grand nombre de votes ont été ajoutés *illégalement* aux listes électorales, *avec la sanction d'un juge de comté.* Une telle conduite a été l'objet de commentaires sévères de la part des juges qui président la contestation et les noms des voteurs ainsi illégalement inscrits, ont été rayés. Sous la loi d'Ontario, le vote, bien qu'au scrutin, n'est pas tous-à-fait secret, vu que, par un dépouillement minutieux, on peut, plus tard, l'identifier. C'est par ce moyen qu'on est venu a trouver la fraude commise.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement d'Ontario vient d'offrir une récompense de mille piastres à celui qui fera recouvrer certains documents volés, concernant la même affaire. Or, ces documents ne sont autre chose que des écrits affectant la validité de trente-sept votes de M. Rykert et de huit de ceux de M Neelon, des bulletins d'élections, les premières listes électorales, quelques affidavits, ainsi qu'une liste de votes attaqués par le pétitionnaire. Espérons que la justice finira par punir comme ils le méritent ceux qui se sont rendus coupables d'actes aussi méprisables.

Ces quelques détails peuvent donner une idée de la mauvaise administration de la justice chez nos voisins. Dans le cas actuel, la situation est telle, que le maire et les citoyens en masse de Ste. Catherine, Ont., où se fait l'instruction du procès Rykert Neelon, ont signé unanimement une requête au gouvernement, demandant qu'il soit fait une investigation minutieuse et sévère sur les tribunaux du comté de Lincoln.

Nouvelles de Rome.

Une lettre privée nous donne, au sujet des pèlerins canadiens, des nouvelles qu'on lira sans doute avec intérêt :

Par une faveur spéciale, dans notre audience du 28 mai, le Saint Père, par l'entremise du cardinal Siméoni, a accordé à tous les prêtres canadiens pèlerins, présents à Rome la faveur de porter un anneau à l'effigie de Sa Sainteté, en souvenir du jubilé épiscopal et de leur pèle-

rinage à Rome. Par malheur, les prêtres de Québec et de Rimouski étaient partis, excepté le grand-vicaire Langevin, qui a, par conséquent, le même privilège que ceux de Montréal et des Trois Rivières. Ce sera un souvenir précieux et que je conserverai toute ma vie.

—

La fête de Victor-Emanuel coïncide avec celle du Saint Père, le 21. On voit, à tous les coins de rue, des placards inconvenant à l'adresse de Pie IX. Les agents du gouvernement les font disparaître le jour, il est tout probable que ce sont eux qui les affichent la nuit. Tu ne saurais te figurer combien Rome est triste depuis l'invasion des Piémontais. Rome, si gaie, si joyeuse autrefois, ne présente plus qu'un aspect triste et désolant.

—

Le roi d'Italie n'est pas sur un lit de roses. La semaine dernière tous les employés militaires qui étaient royalistes ont été destitués et remplacés par des napolitains, républicains avoués. Non seulement le roi laisse faire, mais il est obligé de signer toutes ces conditions et d'approuver les nouvelles nominations. Chaque soir, Victor Emmanuel fait une promenade au Pincio; chose étrange il passe dans les rues presque toujours inaperçu; il remarque et rend tou jours avec autant de grâce que possible le moindre salut.

Son Excellence le Delegue Apostolique.

On lit dans le *Nouveau Monde:*

Mgr. Georges Conroy est né à Mundalk en Irlande le 31 décembre 1832. Il a fait ses études élémentaires dans la ville primatiale d'Armagh. A 17 ans il alla à Rome pour compléter ses études, et entra au collège de la Propagande. Etudiant attentif et exemplaire, il quitta cette célèbre institution après y avoir passé sept ans et remporté les premiers prix dans chacune de ses classes. Sauf, dit on, une seule exception, jamais élève n'avait quitté le collège avec un aussi éclatant succès.

En 1857—à l'âge de 26 ans—il retourna dans son pays natal, et fut nommé professeur au collège de Tous les Saints, institution fondée près de Dublin, en 1830, pour l'éducation des prêtres se destinant aux missions étrangères.

Pendant son professorat au collège de Tous les Saints, Mgr. Conroy fut remarqué par S. Em. le cardinal Cullen. Frappé de la capacité, des connaissances et des manières du jeune professeur, Son Eminence le choisit, en 1851, pour son secrétaire particulier. Alors, au grand regret de la Faculté, Mgr. Conroy quitta le collège de Tous les Saints après neuf ans de travaux accomplis avec zèle et couronnés de succès. Ses occupations auprès de Son Eminence ne prenant pas tout son temps, il employa le reste, par autorisation du cardinal, à professer la théologie au magnifique collège de Sainte Croix, institution fondée par le cardinal Cullen à Clondifi. Comme autre preuve de l'estime en laquelle on intelligence et en même temps de sa propre confiance en son aptitude au travail, disons que plus tard il joignit aux occupations du secrétariat de Son Eminence à celle du professorat, la rédaction en chef du *Irish Ecclesiastical Record*, revue théologique mensuelle, dirigée, avec approbation épiscopal, par une société d'ecclésiastiques.

L'intelligence, les connaissances, l'amour du travail déployés par le professeur Conroy sous les yeux de Son Eminence, le désignèrent pour de plus hautes fonctions. Après cinq ans de zèle et de piété passés avec le cardinal, sa douceur, sa patience, sa connaissance des hommes, son aptitude aux affaires et sa belle apparence, engagèrent ce prince de l'Eglise à demander à Sa Sainteté d'écarter les présentations faites par le clergé local après la mort de S. G. Mgr. McCab et de nommer le Docteur Conroy aux sièges réunis d'Ardagh et de Clonmacnoise, afin de le placer dans une situation plus en rapport avec ses grandes qualités.

....

Des questions d'administrations importantes pour l'Eglise se sont élevés dans quelques provinces de la Puissance. Le Saint Père ayant jugé expédient de désigner une personne pour le règlement de ces questions, son choix devait naturellement tomber sur un dignitaire de l'Eglise de France ou de l'Eglise d'Irlande. Le souverain Pontife s'est décidé à choisir un prélat d'Irlande, et, connaissant les hautes capacités de Mgr. Conroy, il a confié à Sa Seigneurie, pour le règlement de toutes les questions de détail de nature à troubler d'une manière quelconque le fonctionnement régulier d'un mécanisme administratif aussi étendu que celui de ce jeune empire de la catholicité, le Souverain Pontife, disons-nous, a conféré à Sa Seigneurie les fonctions de Délégué Apostolique. Le rang ainsi donné à Mgr. Conroy est des plus élevés; il est au-dessus de toute autre autorité de l'Eglise du Canada. Dans les cours d'Europe Son Excellence aurait la préséance sur tous les ambassadeurs, non revêtus des pleins pouvoirs de leurs souverains à titre de plénipotentiaires.

NOUVELLES LOCALES.

— Les chemins s'améliorent.

— Le temps est superbe depuis quelques jours.

— La traverse de McLean s'améliore t elle? Si oui, peu.

— La dernière crue des eaux a submergé Fisher's Landing.

— Nous sommes en pleine saison des fraises. Elles sont, paraît-il, très abondantes.

— Les premiers choux de la saison ont été apportés à la ville cette semaine.

— La dernière malle de la Saskatchewan contenait environ 600 lettres.

— Le nouveau moulin à plainer entre la Grande Rue et la Rue Notre Dame est en opération.

— Le *Prince Rupert* est arrivé mardi de la Prairie du Cheval Blanc avec 3,500 minots de blé.

— Il paraît qu'ils s'organise des excursions à bon marché de Collingwood à Manitoba.

— On croit que 3,000 émigrants sont entrés dans la Province depuis le printemps.

— Les patates nouvelle ont déjà commencé à paraître sur les tables de quelques privilégiés.

— L'eau ne baisse pas. Le niveau de la Rivière Rouge est actuellement à seize pieds au dessus du niveau de la glace l'hiver dernier.

— Il est rumeur que Mr. R. T. Huggard a été nommé Député Inspecteur des Poids et Mesures, en remplacement de L. Hayward.

— Les *scrips* se vendent maintenant $80. Ceux qui pourront attendre devront avoir beaucoup plus dans quelque temps.

— Il paraît que dans les Provinces de l'Est les récoltes souffrent de la sécheresse. Si nous avions pu leur exporter un peu de pluie!

— Les bateaux à vapeurs qui font le service entre Winnipeg et Fisher's Landing, devront désormais partir d'ici les lundi, mercredi, et vendredi de chaque semaine.

— On compte qu'environ 1600 tête de bêtes a cornes ont été importées dans la Province durant le mois dernier. Il a aussi été amené un bon nombre de chevaux.

— Les malles de l'Est ont été apportées par les steamers ces jours derniers; La diligence ne pouvait faire régulièrement le service à cause des chemins.

— Il doit y avoir une assemblée des citoyens de Winnipeg à l'hotel de Ville, demain soir, pour organiser un comité de secours pour venir en aide aux incendiés de St. Jean, N. B.

—Les steamers *Swallow* et *Keewatin* doivent commencer à voyager régulièrement entre Winnipeg et Emerson. Ils devront partir alternativement le mardi de chaque semaine.

— George Turner et son enfant, qui avaient été blessés sérieusement par l'explosion qui eut lieu au Fort de Pierre le 24 mai, prennent du mieux, et sont considérés comme hors de danger.

— La pièce de bois qui retenait le cable de la traverse de McLean sur la côte de St. Boniface a été arraché samedi soir, et la traverse du bac n'a pu être remise en opération que dimanche dans la soirée.

— Les jours auxquels la malle de la Saskatchewan devra partir de Winnipeg pour le reste de l'année sont les suivants: Mardi, 24 Juillet, 14 Août, 4 et 25 Septembre, 16 Octobre, 6 et 27 Novembre, et 18 Décembre.

— On ne trouve plus de patates à acheter à la ville. Il y en a pourtant beaucoup à la campagne; mais elles ne peuvent être transportées à cause des chemins. Espérons que ces intéressants tubercules nous arriveront bientôt avec les beau jours et les beau chemins.

— Le *Free Press* raconte qu'un amoureux faisant un tour de voiture dimanche avec son amoureuse est entré dans un bourbier où le cheval n'en pouvant plus, s'est couché. Alors le beau soupirant fut forcé de descendre de voiture, se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture et transporter sa compagne sur son dos. C'est un incident qui en vaut bien un autre.

— Le *Record* d'Essex contient le paragraphe suivant: "Nous sommes bien aise de remarquer que par les efforts du Dr. Whiteford, agent d'émigration à Détroit, un grand nombre de personnes partent pour Manitoba. Plusieurs centaines de colons des Etats et Territoires de l'Ouest sont déjà établis dans la Province des Prairies, et il en part tous les jours pour le même endroit."

— On commence à voir le bon résultat du travail de corvée à St. Boniface. Un bourbier presque continuel dans le grand chemin, à un des endroits les plus importants du village, a été comblé, et le chemin élevé comme il l'est actuellement devra être passable en tout temps. Nous félicitons le Grand Voyer M. Désautels. Si cette loi du travail de corvée avait été mise en force depuis trois ou quatre ans, nous aurions maintenant des chemins passables presque partout.

TROUBLES D'OKA.

Nous lisons dans la *Minerve* du 21 juin:

Les journaux protestants de Montréal continuent de publier de longs rapports à sensation sur les affaires d'Oka, avec des entêtes qui harponnent la vue. Nous avons vu ce matin des personnes arrivées hier du Lac des Deux Montagnes. Elles s'accordent toutes à dire que les troubles ont été exagérés.

Les informations de Messieurs les reporters anglais ont été puisées chez le Révérend Monsieur Parent, le missionnaire suisse du village des Indiens. Les sauvages réfugiés dans les bois n'ont qu'une seule crainte, celle de la force armée. Leur attitude n'inspire aucune terreur aux habitants du Lac. Les Peaux Rouges sont atteints d'une maladie appelée la *pigrite* chronique dont le principal symptôme est l'horreur du travail. Il ne demandent qu'à passer quelques jours dans le *par niente* avec les vivres qui leur seront fournies par les sociétés protestantes de Montréal. A la fin de la crise qui agita Oka, les amis du *Witness* s'apercevront qu'ils ont été les dindons de la farce.

Au sujet de l'incendie de l'église, nos lecteurs liront avec intérêt le récit suivant du Rév. P. Thibault:

"Vers 4 heures vendredi matin, je fus réveillé par un bruit extraordinaire en dehors du Séminaire. Ce bruit était causé par des hommes traînant un canon. Je compris immédiatement que c'était le signal de la destruction du séminaire dont nous étions menacés. Je vis 50 ou 60 indiens armés de carabines, de haches et de bâtons, s'avançant en ordre militaire dans la direction du Séminaire. Ils firent partir le canon de cuivre près de la barrière qu'ils brisèrent et pénétrèrent dans l'enceinte. Ils montèrent ensuite sur les hauteurs en face de l'église et du Séminaire et formèrent une espèce de cordon militaire autour de la place. J'avais observé tous les mouvements des Indiens de la fenêtre de ma chambre faisant face à la rivière. Quatre individus dont un portait un vaisseau contenant un liquide, s'approchèrent des écuries du Séminaire. Deux hommes montèrent sur le toit et l'arrosèrent, je crois, de pétrole ou d'un autre liquide inflammable contenu dans le vaisseau. Ils appliquèrent ensuite une allumette. Pendant que les deux hommes étaient sur le toit, leurs compagnons pénétrèrent dans les écuries et y mirent le feu, car dès qu'ils en sortirent les flammes et la fumée les suivirent. Dans quelques instants, tout le mobilier était en feu. Pendant que les quatre incendiaires étaient à l'œuvre, cinq de leurs camarades coupèrent avec leurs haches et leurs couteaux, les boyaux roulées dans un coin de l'écurie. C'est alors que le Père Lacan parut dans la cour. Il ordonna à ceux qui s'y trouvaient de se retirer. Un indien qui porta la lance des boyaux s'approcha de lui et leva une hache pour le frapper. Il en fut empêché par un de ses amis qui dit au curé: "Rentrez à la maison immédiatement ou vous vous en repentirez." Le Père Lacan rentra et me rencontra dans la porte de ma chambre. Il me dit: Hâtons-nous et sauvons ce que nous pouvons. Je lui répondis: Allons à l'Eglise.

"Les incendiaires s'étaient alors retirés, voyant qu'il était impossible d'arrêter le progrès des flammes. Nous fîmes tout notre possible pour sauver la sacristie. Tous les canadiens du village et presque tous les sauvages catholiques réveillés par le tocsin, essayèrent d'éteindre l'incendie, mais ils furent repoussés par les incendiaires qui leur lancèrent des pierres et d'autres projectiles. Après avoir sauvé les vases sacrés, nous essayâmes de sauver l'édifice. Plusieurs canadiens sautèrent sur la couverture du petit passage entre l'église et la sacristie et commencèrent à y verser des seaux d'eau, mais tous leurs efforts furent inutiles. La sacristie n'était séparée de l'église que par une dizaine de pas et la chaleur étant tellement intense qu'il était impossible de s'en approcher avec de l'eau.

"Nous nous précipitâmes alors pour sauver l'église; mais comme le toit était en bardeaux, recouverts d'une couche de goudron, l'élément destructeur fut incontrôlable et nous eûmes la douleur d'assister à la destruction de cet église. En moins de deux heures tout fut consumé.

"Les pertes causées par l'incendie s'élèvent, au bas mot, à $50,000 et elle ne sont pas couvertes par des assurances. C'est sans doute la raison qui a poussé le *Witness* à nous accuser d'être les auteurs de l'incendie et qui a engagé quelques indiens, demeurant près du séminaire, à faire assurer leurs maisons peu de temps avant la catastrophe.

"Le *reporter* du journal que je viens de nommer et qui est venu nous visiter la veille de l'événement a vu le crime peint sur nos visages; il possède une puissance de pénétration fort développée que je souhaite à ceux qui dirigeront l'enquête.

"En attendant les événements nous vivons toujours sur le qui vive, sous la garde des braves agents de la police provinciale que le gouvernement a envoyés pour nous défendre."

Le récit du Révd. Lacan confirme en tous points celui du Révd. M. Thibault, ainsi que les diverses renseignements que nous avons déjà donnés.

VARIETES.

—Une particularité curieuse signalée par la "Mosaïque."

On a remarqué que, en anglais, mot nouvelles, "news," est composé des quatre lettres initiales qui désignent les points cardinaux d'où les nouvelles peuvent venir: N. north (Nord); E. east (Est); W. west (Ouest); S. south (Sud).

—A une revue passée, le 11 mai, à Aldershot, la reine Victoria, après avoir exprimé au général Sir R. Steele sa haute satisfaction sur la belle apparence des troupes, a prononcé les paroles suivantes:

"J'espère ne pas avoir à me servir de votre courage dans les conditions difficiles que l'Angleterre traverse en ce moment; mais si, contrairement à mon attente, la valeur des troupes anglaises devait être employée en Orient, j'ai la plus grande confiance dans le patriotisme de l'armée et dans le dévouement intelligent et éclairé des officiers."

AVIS.

Tous ceux qui ont des Impressions a faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

AVANT D'ALLER AILLEURS.

On Execute a ce Bureau

TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS DE GOUT.

Le tout se fait dans les meilleurs Gouts et à meilleur marché que n'importe ou ailleurs.

Les Bureaux sont sur la Rue Dumoulin a St. Boniface.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le sceing et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

John Milnes McDonell,
Demandeur,
vs.
Roderick Campbell,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de John Milnes MacDonnell et à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du susdit défendeur sur ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la Paroisse de St. Andrew Nord, dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, et comprenant le lot No. 130 dans la dite Paroisse, selon l'arpentage du Gouvernement de la Puissance.

Le tout sera exposé en vente à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20ième jour d'Août, A.D. 1877, a 2 heures P.M.

COLIN INKSTER,
Shérif.
Par C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 16 Mai, 1877.

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.